



**AVEZ-VOUS
ACHETÉ DES
PANNEAUX D'ACL?**

Avez-vous acheté des panneaux d'ACL (« LCD » en anglais) et/ou des téléviseurs, écrans d'ordinateurs ou ordinateurs portables contenant des panneaux d'ACL entre janvier 1998 et décembre 2006?

Si c'est le cas, vous pouvez être affecté par des règlements conclus avec les intimées LG et HannStar dans le cadre d'une action collective. Conformément à ces ententes, les intimées LG

ont accepté de payer la somme de 21 200 000,00 \$ CAD et HannStar a accepté de payer 2 050 000,00\$ CAD pour le bénéfice du groupe de règlement. Ces règlements sont un compromis découlant de réclamations contestées et ne constituent pas des admissions de responsabilité ou de faute de la part des intimées LG ou HannStar.

Les règlements doivent être approuvés par les tribunaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec. Les membres du groupe de règlement peuvent exposer leurs points de vue concernant ces règlements au tribunal. Si vous désirez le faire, vous devez agir d'ici le 20 mars 2017.

Pour de plus amples informations, visitez le www.classaction.ca/lcd, envoyez un courriel à recourscollectifs@bptavocats.com ou appelez au **1.855.768.6667**